

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
COMMUNE DE TANCONVILLE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 mars 2016

1° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EAU ET ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépenses Prévus :	50 000,00 €
Réalisé :	18 904,57 €
Reste à réaliser :	13 701,00 €

Recettes Prévus :	63 989,47 €
Réalisé :	42 415,95 €

Fonctionnement

Dépenses Prévus :	125 290,00 €
Réalisé :	110 808,71 €

Recettes Prévus :	214 974,89 €
Réalisé :	215 127,87 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	23 511,37 €
Fonctionnement :	104 319,16 €

Résultat global :	127 830,53 €
-------------------	--------------

2° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Investissement

Dépenses Prévus :	85 752,41 €
Réalisé :	65 508,25 €
Reste à réaliser :	3 912,90 €

Recettes Prévus :	86 920,09 €
Réalisé :	46 518,83 €
Reste à réaliser :	2 531,00 €

Fonctionnement

Dépenses Prévus :	194 389,00 €
Réalisé :	146 429,58 €

Recettes Prévus :	190 412,87 €
Réalisé :	240 553,35 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-18 989,42 €
Fonctionnement :	94 123,77 €
Résultat global :	75 134,35 €

3° EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

BUDGET COMMUNAL BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2015 budget communal et budget eau et assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4 ° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser les subventions suivantes :

ACCA de Tanconville :	200.00 €
ADMR :	100.00 €
15/3 RGT :	30.00 €
Club Vosgien Cirey :	70.00 €
Conjoint survivant :	100.00 €
Le souvenir Français :	70.00 €
Trèfles à 4 feuilles :	30.00 €
AS Blamont Football :	30.00 €
Les aînés ruraux :	100.00 €
Association Parents Elèves Cirey :	100.00 €
MPT Tanconville	100.00 €

5° CONVENTION DE PRISE EN CHARGE POUR LE PARTAGE DES FRAIS DE L'ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité, accepte de passer convention avec la commune de Bertrambois, autorise le maire à signer cette dernière.

6° SUPPRESSION DU TRANSPORT MERIDIEN

Entendu l'exposé de Mr le Maire, considérant le coût du transport méridien ainsi que le peu de fréquentation de ce dernier par les enfants étant scolarisés à l'école de Cirey sur Vezouze.

Le conseil municipal à l'unanimité des présent DECIDE de supprimer le transport méridien à la prochaine rentrée de septembre et de ne pas renouveler le contrat de l'accompagnatrice scolaire.

7° ADMISSION EN NON VALEUR BP EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide d'admettre en non- valeur la somme de 214 € sur le budget eau et assainissement.

8° DECISION MODIFICATIVE BP COMMUNAL

Entendu l'exposé de Mr le Maire, considérant que suite à une erreur, il est nécessaire d'annuler la décision modificative n° 4 de l'année 2015. Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide d'annuler la décision modificative n° 4 budget communal 2015.

9° APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE SOMMAIRE

Le conseil municipal APPROUVE le plan de zonage situation n°6 pour les soumettre à enquête publique afin de déterminer le plan de Zonage définitif de l'assainissement de Tanconville.

10° MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL AVENANT N°2

Entendu l'exposé de Mr le Maire, considérant qu'il est légitime de rémunérer le maître d'œuvre des 5 réunions supplémentaires qu'il a effectué à la demande du comité de pilotage pour assister spécifiquement le Maître d'Ouvrage tout au long de la mission. Le Conseil autorise, le maire à signer l'avenant n°2 présenté par le bureau d'étude SINBIO et à régler ce dernier pour un montant hors taxes de 2 000 €, dit que les crédits seront inscrits au BP 2016

En section d'investissement.

11° BAIL DE LOCATION EMPLACEMENT DANS LE HANGAR COMMUNAL A L' ACCA

Entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide de louer pour 9 ans un emplacement dans le bâtiment communal (bail) pour une somme de 50 euros par an qui seront versés en une seule fois.

12° LOCATION CHASSE

Entendu l'exposé de Mr le Maire, considérant que les communes peuvent disposer librement de l'exploitation de la chasse sur les territoires faisant partie de leur domaine privé (sous réserve qu'ils ne relève pas de la réglementation sur les associations communales de chasse agréées). Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité : Décide, de louer la chasse communale de Tanconville à l'amiable à l'association de chasse (ACCA de Tanconville) et de maintenir le prix actuel soit 1 220 €

13° DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des présent sollicite auprès de divers organismes une subvention pour les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux pour un montant hors taxes de 145 000 € au titre de l'année 2016

14° REMBOUSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DE L'AGENT COMMUNAL

Entendu l'exposé de Mr le Maire, considérant que l'agent communal se sert de son véhicule personnel pour les besoins de la commune.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

Demande que chaque année à compter de ce jour l'agent communal élaborera un tableau qu'il fera viser par monsieur le Maire sur les kms effectivement parcourus.

Dis que le prix du km de ces indemnités kilométriques sont fixés par décret du ministère du budget.

Lui versera la somme des kms de l'année multiplié par le prix du km fixé par décret.

Fera inscrire ces dépenses aux budgets correspondants.

DECIDE

De rembourser les frais de déplacement de l'agent communal

15° SUPPRESSION DU BUDGET CCAS

Entendu l'exposé de Mr le Maire, considérant que le CCAS de Tanconville ne fonctionne pas.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide de supprimer le budget CCAS de Tanconville.

16° TITULARISATION

Entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide de titulariser Mme HECKMANN, adjoint technique de 2ème classe à compter du 1 avril 2016 indice brut 340 indice majoré 321

17° TVA FORET

Entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide de ne plus assujettir la forêt de Tanconville à la taxe sur la valeur ajoutée.